

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE



COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 08 DECEMBRE 2025 A 18H30,

MEMBRES
EN EXERCICE : **35**

Etaient présents :

MEMBRES
PRESENTS : **32**

Mesdames et Messieurs Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Pascal NALIN, Valérie SANNA, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCelles, Sophie CUCCHI-GILAS Adjoints.

MEMBRES
REPRESENTES : **2**

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Kamel BELARBI, Valérie FERRARINI, Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Pamela PONSART, Jimmy BESSAIIH, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET et Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

MEMBRE
ABSENT : **1**

DATE DE LA
CONVOCATION :
02 décembre 2025

Etaient représentés par procuration :

Mesdames et Messieurs :

Sandrine ZUNINO donne procuration à Arnaud MAZILLE

Guy PORCEDO donne procuration à Jean-Marc LA PIANA

DELIBERATION
2025-107

Était absente et non représentée lors de la séance :

Madame Fouzia BOUKERCHE

OBJET :

**AUTORISATION DE
PROGRAMME ET
CREDITS DE PAIEMENT
(AP-CP)
REHABILITATION DU
CINEMA 3 CASINO**

Secrétaire de Séance :

Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Vu l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération n°2024-41 du Conseil municipal en date du 11 avril 2024 relative à l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) concernant la réhabilitation du Cinéma 3 Casino,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Ainsi, pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) constitue donc une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les modalités de mise en œuvre des AP/CP sont encadrées par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ainsi que le Code des Juridictions financières.

Les Autorisations de Programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les Crédits de Paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des Autorisations de Programme. Le budget de l'année N ne tient compte que des CP de l'année.

Toute modification d'AP/CP doit faire l'objet d'une délibération en conseil municipal et d'une inscription équivalente dans les documents budgétaires.

Afin de permettre l'engagement des projets réalisés sur plusieurs années, sans mobiliser la totalité des crédits sur un seul exercice, et compte tenu du déroulement des travaux, il est nécessaire d'augmenter le programme de 700 000,00 € et d'ajuster les crédits de paiement en 2025.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la révision de programme intitulée AAP-2024-201030 : « RÉHABILITATION DU CINÉMA 3 CASINO » imputée par chapitre, comme suivant :



Chapitre	Réalisation 2024	2025	2026
20	11 742,00 €		
21		3 600,00 €	
23	70 747,53 €	3 036 764,00 €	691 432,15 €
	82 489,53 €	3 040 364,00 €	691 432,15 €
MONTANT TOTAL AP	<u>3 814 285,68 €</u>		

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :

De valider la révision du Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) – Réhabilitation du Cinéma 3 Casino telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous, pour la période 2025 à 2026 :

Chapitre	Réalisation 2024	2025	2026
20	11 742,00 €		
21		3 600,00 €	
23	70 747,53 €	3 036 764,00 €	691 432,15 €
	82 489,53 €	3 040 364,00 €	691 432,15 €
MONTANT TOTAL AP	<u>3 814 285,68 €</u>		

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

Adopté à la **MAJORITE** des suffrages exprimés

22 votes **POUR** (groupe majorité avec procuration S. ZUNINO)

12 **ABSTENTIONS** (C. JORDA, P. PONSART, S. GAMECHE, J. GUIDINI-SOUCHE, J. BESSAIH, J.-M. LA PIANA avec procuration G. PORCEDO, M.- C. RICHARD, P. SPREA, L. DESHAIES, B. PRIOURET, K. BENSADI)

**Maire,
Hervé GRANIER**

**Secrétaire de séance,
Vincent BOUTEILLE**

